

Le RGAA v4.1.2 : Un Cadre d'Accessibilité Numérique Complet

Le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) v4.1.2 est un standard crucial pour l'accessibilité numérique en France.

Source : **Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité - RGAA**



Principes Fondamentaux du RGAA

1 Définition

Le RGAA v4.1.2 vise à éliminer les barrières numériques pour les personnes en situation de handicap.

2 Champ d'Application

Obligatoire pour les organismes publics et certaines entreprises privées en France.

3 Références Normatives

Le RGAA s'aligne sur les normes européennes et internationales, notamment les WCAG.



Processus d'Évaluation et de Conformité

Audit d'Accessibilité

Un audit est effectué sur un échantillon de pages représentatif du site ou de l'application.

Tests Techniques Détaillés

Les critères de conformité sont vérifiés à l'aide de tests techniques rigoureux.

Taux de Conformité

L'organisme doit atteindre un taux de conformité minimal pour être considéré comme accessible.



L'Importance du RGAA



Inclusion Numérique

Le RGAA promeut l'inclusion numérique en garantissant l'accès à tous les citoyens.



Conformité Légale

Le RGAA répond aux exigences légales en matière d'accessibilité en France.



Amélioration de l'Expérience Utilisateur

Le RGAA garantit une expérience utilisateur positive et efficace pour tous.